Le diplôme national du brevet 2018

publié le 14/12/2017

Descriptif :

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. À partir de la session 2018, il est rééquilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Celles-ci sont différenciées en quatre épreuves écrites par discipline, sur une journée et demie, et une épreuve orale.

Le brevet session 2018

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur **l'évaluation du socle commun** et **cinq épreuves obligatoires** passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

=> **Une épreuve orale**

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

=> **Quatre épreuves écrites**

Les épreuves écrites portent sur :

- le français (3h) : explication de documents et d'un extrait de texte littéaire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et de rédaction
- les mathématiques (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'histoire et géographie (2h) : analyse de documents et de cartes
- les sciences (1h) (2 épreuves sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

=> **En option**

- Des enseignements facultatifs sont en option (20 points) : latin

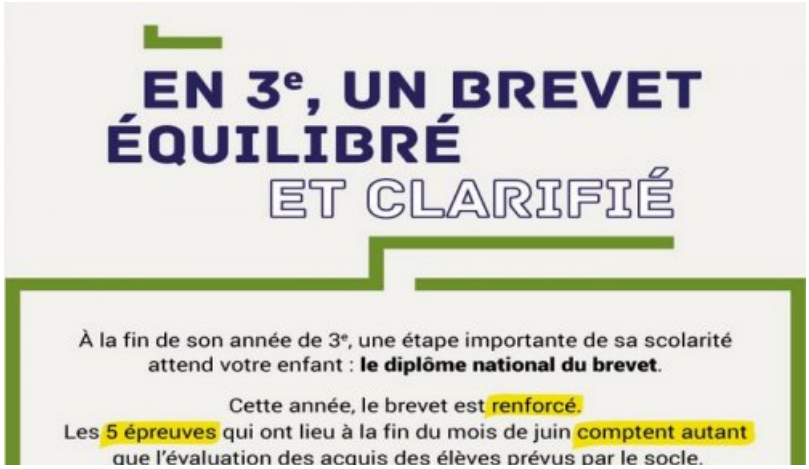

L'ÉVALUATION DU SOCLE — 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE →	10 points
MAÎTRISE FRAGILE →	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE →	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE →	50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES — 400 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en **histoire des arts** ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.